

Partenariat de réforme avec l'Afrique du Nord

L'intégration économique, première étape d'une coopération étendue entre l'Union européenne et l'Afrique

Christian E. Rieck / Gunter Rieck Moncayo / Olaf Wientzek

En bref

- Un partenariat de réforme entre l'Union européenne et l'Afrique du Nord devrait reposer sur trois axes : Une meilleure connectivité au sein de l'Afrique du Nord et avec l'Union européenne afin de permettre une croissance autonome. Une meilleure cohérence des mesures incitatives prises dans le cadre de la politique européenne de voisinage pour donner plus d'impact au soutien apporté aux réformes dans la région. Plus d'investissements étrangers dans la région pour y générer suffisamment de ressources en vue d'un développement économique durable.
- Ce partenariat de réforme doit s'appuyer notamment sur les « pôles de développement » : il s'agit de zones économiques spéciales qui peuvent prospérer grâce à la réforme des institutions et normes économiques et politiques et dans lesquelles l'UE soutient les investissements par des garanties et d'autres mesures.
- En parallèle, l'UE devrait soumettre aux pays les plus réformateurs des propositions qui aillent au-delà des instruments proposés actuellement : à savoir l'ouverture progressive du marché agricole européen, combinée à une réduction des subventions pour certains produits.
- L'Allemagne et l'UE devraient soutenir l'accession de tous les pays de la région à l'OMC. Mais, à long terme, il faut également envisager leur intégration au sein d'un espace économique européen commun.

Avant-propos

En Afrique, les frontières sont souvent poreuses.

« En Afrique, il n’y a pas de frontières, même pas entre la vie et la mort. » On attribue ces mots à Léopold Sédar Senghor, homme d’État sénégalais et député à l’Assemblée nationale française. Pour Senghor, la frontière est un concept occidental, « non africain ». Déjà, à l’époque de la Conférence de Berlin (1884), les frontières ne jouaient pas le même rôle pour les Africains que pour les Européens. C’est encore plus vrai aujourd’hui : les frontières nationales en Afrique sont traversées relativement facilement, surtout en période de fragilité croissante.

Les raisons sont pour la plupart connues depuis longtemps : pauvreté et famines, guerres et affrontements et, plus récemment, terrorisme. D’autres raisons expliquent également cette propension à traverser les frontières : le « petit trafic frontalier » sert à partager avec les habitants de l’autre côté, souvent de la même famille.

Ces déplacements existent depuis longtemps en Afrique. Ce qui est nouveau, c’est la hausse rapide de la population dans des économies dont la croissance ne suit pas, surtout dans les pays les plus peuplés. La migration devient alors indispensable et, pour une grande partie de la population, se présente comme une solution de plus en plus concevable. Seules des spéculations sur les chiffres sont possibles, car nous ne disposons pas jusqu’à présent de données fiables. Ce qui est certain, c’est que le nombre des candidats à la migration augmente rapidement.

Il faudrait, pour commencer, soutenir activement le développement économique.

Si nous partons du principe qu’il existe un lien entre les différentes raisons de la migration, alors il serait judicieux de soutenir activement le développement économique, en tout cas s’il l’on admet que la pauvreté et la faim sont un problème de fond. « Activement » signifie ici deux choses : Premièrement, il s’agit de concentrer l’ensemble des ressources et des intérêts (nationaux, supranationaux et privés !) sur le développement économique et, deuxièmement, de les concentrer sur des « zones de développement » ciblées.

L’idée de concentrer ces efforts sur une ou plusieurs zones en Afrique du Nord se fonde sur deux éléments : d’une part, en raison des moyens limités, étendre le soutien à l’ensemble du continent africain ne serait pas efficace, d’autre part, cette région offre des conditions privilégiées - si l’on est prêt à penser à l’avenir.

Les populations d’Europe, d’Afrique du Nord et d’Afrique subsaharienne n’auront pas une grande marge de manœuvre si elles n’œuvrent pas rapidement à la coopération.

Dr. Wolfgang Maier
Directeur adjoint du département Coopération européenne et internationale

SOMMAIRE**3 | Introduction****3 | L'argument :**
Pourquoi nous avons besoin d'un partenariat de réforme avec l'Afrique du Nord**5 | Un nouveau départ sur une base historique : Nécessité d'améliorer les relations entre l'UE et l'Afrique****6 | Contexte : Disparités en Afrique du Nord****8 | Plateformes de croissance et de stabilité : Intégration régionale et pôles de développement****12 | Recommandations**

L'Afrique du Nord est la charnière la plus importante entre le bassin méditerranéen et l'Afrique subsaharienne.

Introduction

La situation politique actuelle le montre clairement : les relations entre l'Europe et l'Afrique doivent être approfondies. Mais cela ne peut pas passer uniquement par les structures établies. Il faut rechercher avant tout une nouvelle qualité de relation entre l'UE et l'Afrique. Cette évolution est urgente : d'une part, la crise des réfugiés, en particulier les flux migratoires croissants via les différentes routes méditerranéennes, montre bien que l'Europe n'a pas d'autre choix que de coopérer plus étroitement avec les États d'origine et de transit de ces flux. Le sommet commun des États et des chefs de gouvernement européens et africains à Valletta en novembre 2015, lors duquel une série de mesures communes ont été adoptées en vue d'endiguer les flux migratoires, l'a clairement souligné. Parallèlement, l'Afrique - qui devrait compter 1,3 milliard d'habitants en 2030 - voit se développer un énorme marché d'exportation et une main d'œuvre qui augmente rapidement. L'Union européenne connaît une évolution contraire : le marché d'exportation interne et la population active diminuent.

Malgré le fait que l'Afrique devrait devenir un meilleur site d'investissement, avec une stabilisation économique parallèle dans de nombreuses régions d'Afrique, l'évolution démographique dans ces deux régions du monde ne va pas conduire à une baisse des flux migratoires à moyen et long terme. Pour mieux gérer cette situation, il faut un engagement économique et politique plus fort de la part de l'UE et de ses États membres sur l'ensemble du continent africain. Compte tenu de l'influence croissante d'autres acteurs internationaux (par ex. les grands pays émergents) sur le continent africain, l'Europe a intérêt à demeurer un partenaire important localement ou à consolider le partenariat existant.

Naturellement, l'Europe ne peut pas y parvenir seule. Les États de la région doivent prendre l'initiative de manière active et égalitaire. Une coopération plus étroite et une intégration régionale et interrégionale est dans l'intérêt de toutes les parties prenantes. Mais un profond renouveau du partenariat UE-Afrique peut fonctionner uniquement si l'on parvient à faire du Maghreb un modèle de réussite. Pour cela, il faut d'abord initier un partenariat de réforme entre l'UE et l'Afrique qui aille plus loin que les initiatives actuelles.

1. L'argument :**Pourquoi nous avons besoin d'un partenariat de réforme avec l'Afrique du Nord**

La consolidation du développement politique, mais aussi économique du Maghreb joue un rôle essentiel dans un partenariat de réforme durable :¹ L'Afrique du Nord est, à de nombreux égards, la charnière la plus importante pour l'Europe entre le bassin méditerranéen et l'Afrique subsaharienne et peut jouer également un rôle-clé dans le développement économique à long terme des pays subsahariens. En raison de la proximité géographique des deux régions, l'évolution en Afrique du Nord concerne directement l'Europe : Les espoirs du Printemps arabe, tout comme la situation économique et la sécurité ont des répercussions sur l'Europe, notamment via les grands flux migratoires, qui peuvent être interprétés comme vecteurs des problèmes en Afrique du Nord, qui posent à l'Europe des défis fondamentaux. En tant que région voisine et frontière méridionale de l'Europe, l'Afrique du Nord a une importance cruciale pour la paix, la prospérité et la stabilité de l'Union européenne - et de l'Afrique elle-même.

Cette situation est accentuée par le rôle de tampon joué par l'Afrique du Nord pour l'Afrique subsaharienne : L'évolution démographique de cette région et la situation économique difficile des pays du Sahel et d'Afrique de l'Ouest rappellent l'importance décisive des États du Maghreb comme zone de réception et de transit : Traditionnellement, les populations quittent ces régions pour chercher du travail en Afrique du Nord d'abord, notamment en Libye et en Algérie, riches en ressources naturelles. Or, la situation politique et économique en Afrique du Nord fait que ces migrants se dirigent désormais davantage vers l'Europe dans l'espoir d'y gagner leur vie. Il est donc dans l'intérêt de l'UE de renforcer de nouveau cette capacité d'absorption traditionnelle des économies nord-africaines pour les migrants de la région subsaharienne.

Une faible capacité d'absorption économique engendre une forte pression migratoire permanente.

D'une part, la faible capacité d'absorption économique de l'Afrique du Nord engendre une forte pression migratoire continue sur les pays de l'Union européenne, originaire des pays du Maghreb ainsi que d'autres États, qui empruntent notamment la route méditerranéenne centrale.² Une migration importante non contrôlée, compte tenu de la capacité d'absorption et d'intégration limitée des États européens, ne sert ni les intérêts des États de réception, ni ceux des demandeurs d'asile. D'autre part, les mauvaises conditions économiques favorisent l'instabilité politique, comme l'a montré notamment le Printemps arabe. Jusqu'à présent, aucune solution durable à cette situation perçue comme insoutenable, n'est apparue - d'après les données de l'OIT, le chômage des jeunes dans les États d'Afrique du Nord est deux fois plus élevé que dans le reste du monde, avec une moyenne de 30,5 %.³ Le taux de chômage des jeunes va de 18,5 % au Maroc à 51,2 % en Libye.⁴ En s'engageant davantage en faveur de ses voisins, l'Europe ne contribue donc pas uniquement à la prospérité de ces régions, mais aussi à la sécurité, à la stabilité et à la prospérité européenne.

La pression migratoire devrait s'accroître pour des raisons démographiques.

Il convient aussi de prendre en compte la perspective à moyen terme : au Maroc, en Libye et en Algérie, près de 30 % de la population a moins de 15 ans. Dans les années et décennies à venir, le marché du travail de ces trois pays va continuer à subir une pression importante. La pression migratoire constante en provenance d'Afrique subsaharienne risque d'aggraver cette situation.

En 2015, près d'1,1 million de demandeurs d'asile ont rejoint l'Allemagne - ce chiffre élevé n'a pas seulement déclenché un large débat politique sur la capacité d'accueil et d'intégration de l'Allemagne, mais aussi une discussion sur les causes plus profondes de cette migration. Une part non négligeable des demandeurs d'asile s'est dirigée vers l'Europe en raison du manque de perspectives économiques dans leur pays ; en tant que migrants économiques, ils n'ont aucune chance de rester sur le territoire au titre de réfugiés. C'est pour cette raison qu'il faut tenir compte de la situation économique des pays voisins de l'Europe et des pays d'origine des réfugiés.

Même si la migration vers l'Europe semble actuellement reculer, on prévoit déjà cette année une hausse des migrants qui transitent par la Libye. Les États nord-africains, qui ont toujours été une destination pour les migrants, restent donc importants comme pays de transit. Mais en cas de stagnation prolongée, ils deviendront également des pays d'origine de la migration. Il faut donc d'abord s'attaquer aux causes de la migration dans cette région afin de soulager durablement l'Europe.

Réhabiliter la Méditerranée comme espace économique commun doit être une priorité de la coopération économique européenne - et la première étape d'une profonde refonte du partenariat économique entre l'UE et l'Afrique du Nord. L'échec de

L'échec des processus de transformation aurait des conséquences imprévisibles pour l'UE.

ces processus de transformation politique, mais aussi économique au Maghreb aurait des conséquences imprévisibles pour l'UE, mais constituerait également un obstacle à la croissance pour de nombreuses régions d'Afrique subsaharienne qui profitent de l'offre du marché du travail et des envois de fonds qui y sont associés. Dans le cas inverse, les États d'Afrique du Nord auraient le potentiel pour devenir un moteur de croissance pour l'ensemble du continent, qui offre des emplois et donc des perspectives à une population jeune et croissante.

2. Un nouveau départ sur une base historique : Nécessité d'améliorer les relations entre l'UE et l'Afrique

L'UE a opté pour différentes stratégies dans ses pays voisins du Sud.

La prospérité et la stabilité en Afrique du Nord sont donc dans l'intérêt de toutes les parties prenantes. L'Europe et l'Afrique n'ont pas d'autre choix que de renforcer leur coopération et leur connectivité. Depuis plus de vingt ans, l'UE soutient les processus de transformation économiques et politiques et une coopération plus étroite avec ses voisins : En 1995, avec le Processus de Barcelone, auquel participaient les quinze États membres de l'UE et douze autres pays du Sud et de l'Est du bassin méditerranéen, puis, après, avec l'Union pour la Méditerranée. Depuis 2004, la région fait partie de la Politique européenne de voisinage (PEV). L'évolution économique est l'une des priorités et englobe notamment le soutien aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux projets d'infrastructures. La Banque européenne d'investissement (BEI) y joue un rôle important. Ces efforts sont complétés par le lancement de négociations en vue de conclure un traité de libre-échange global entre le Maroc, la Tunisie et l'UE. L'UE a adopté différentes stratégies : Dans certains cas, l'approche régionale a été privilégiée ; dans d'autres cas, compte tenu des fortes disparités en termes d'évolution démocratique, une approche spécifique à chaque pays s'imposait. Lors de sa vaste réforme de la PEV en 2011 - notamment suite au Printemps arabe - l'UE a renforcé l'élément de conditionnalité et a fait au Maroc et à la Tunisie de nouvelles propositions en matière d'intégration, conformes à son leitmotiv de « more for more ». La communication sur le réexamen de la PEV publiée en novembre 2015 souligne les limites de ce leitmotiv et relativise à nouveau jusqu'à un certain point la conditionnalité, auparavant prioritaire.⁵

L'objectif doit aussi être de renforcer la cohérence entre les processus.

Parallèlement, l'UE a, dès les années 1970 (encore la CE, à l'époque), utilisé différents instruments pour renforcer sa coopération avec l'Afrique du Nord - d'abord avec des mesures politiques liées au développement, puis à la sécurité et au commerce. Actuellement, les relations sont encadrées par l'Accord de Cotonou (ici dans le cadre du groupe de pays ACP), depuis 2007 par la Stratégie UE-Afrique du Nord et par une série d'accords de partenariat économique bilatéraux avec des pays d'Afrique subsaharienne. Depuis 2014, ce type d'accords birégionaux existe également avec certaines organisations régionales d'Afrique, comme entre l'UE et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Ces initiatives et la coopération avec les pays du Maghreb se fondent sur deux logiques distinctes. L'objectif de l'UE doit donc aussi être de renforcer la cohérence entre ces deux processus.

3. Contexte : Disparités en Afrique du Nord

Deux éléments en particulier compliquent le développement économique en Afrique du Nord : Premièrement, cette région est aujourd'hui considérée comme la moins intégrée au monde. Alors que tous les États d'Afrique du Nord ont des échanges commerciaux intensifs avec l'Union européenne, le commerce au sein du Maghreb ne représente que 3 % du commerce total de la région.⁶ Les nationalismes divergents des États de la région et les conflits durables qui en résultent en sont l'une des causes. En outre, les initiatives existantes pour renforcer le commerce interrégional, comme la Grande zone arabe de libre-échange (GAFTA) et l'Accord d'Agadir⁷ ou l'Union du Maghreb arabe⁸, ne visent pas tous les pays de la région et n'ont eu jusqu'à présent qu'un impact limité. L'effondrement de l'État libyen constitue un problème particulièrement délicat en termes d'initiatives pour le développement et l'intégration. C'est pourquoi il est important de ne pas limiter ces efforts aux pays riverains du Maghreb arabe, mais de les étendre au Maroc, à l'Algérie, à la Tunisie, ainsi qu'à la Libye et à l'Égypte, qui, en raison de sa taille et de son économie, peut être une variable décisive, positive comme négative, et donc jouer potentiellement un rôle de moteur dans l'intégration de l'Afrique du Nord.

Les relations commerciales en Afrique offrent un potentiel d'amélioration.

Il en va de même pour les relations commerciales entre les pays du Maghreb et d'Afrique subsaharienne, malgré une forte progression ces dix dernières années : Ainsi, par exemple, en 2014, le commerce du Maroc avec les autres pays africains, malgré une croissance énorme par rapport à 2003, ne représentait que 6,4 % de la balance commerciale du pays, dont 42 % seulement (soit seulement 2,7 % du commerce extérieur total) avec les pays d'Afrique subsaharienne.⁹

Un soutien à l'agriculture permettrait d'augmenter la capacité d'absorption.

Deuxièmement, le cadre et les institutions économiques continuent de présenter de grosses faiblesses. Une grande partie de la population travaille dans le secteur informel. D'après le classement de Transparency International sur la corruption, quatre des cinq États sont classés entre la 79e et la 100e place, la Libye occupant la 166e place (sur 175).¹⁰ Les administrations de la région ne sont pas à même de fournir les conditions cadres d'un développement économique - par exemple, la bureaucratie constitue encore un énorme obstacle à la création d'entreprises. Dans le rapport « Doing Business » de la Banque mondiale, si la Tunisie et le Maroc occupent encore le milieu du classement (places 74 et 75 sur 189), l'Égypte (131e), l'Algérie (163e) et la Libye (188e) sont reléguées à la fin du classement.¹¹ En conséquence, les investissements européens, à l'exception de certains projets de phares, restent limités - aussi parce que la législation en matière d'investissements ou de partenariats publics-privés nécessite des réformes urgentes. Or la région a plusieurs potentiels : matières premières, industrie textile et construction de machines légères, mais aussi secteur agricole, qui, parce qu'il nécessite une forte main d'œuvre, pourrait devenir le principal employeur des États nord-africains - et ainsi permettre de développer les zones rurales, mais aussi d'endiguer la migration issue de ces pays. Un soutien à l'agriculture de la région permettrait d'augmenter sensiblement la capacité d'absorption de l'Afrique du Nord.

Illustration 1 : Le contexte en Afrique du Nord



Données économiques

|  Maroc |  Algeria |  Tunisia |  Libya |  Egypt |
|--|--|--|---|--|
| Habitants (2014) : 33,92 millions | Habitants (2014) : 38,93 millions | Habitants (2014) : 11 millions | Habitants (2014) : 6,259 millions | Habitants (2014) : 89,58 millions |
| PIB (2014) : USD 110,0 milliards | PIB (2014) : USD 213,5 milliards | PIB (2014) : USD 48,61 milliards | PIB (2014) : USD 41,14 milliards | PIB (2014) : USD 301,5 milliards |
| PIB/hab. (2014) : USD 3 242,92 | PIB/hab. (2014) : USD 5 484,20 | PIB/hab. (2014) : USD 4 419,09 | PIB/hab. (2014) : USD 6 572,93 | PIB/hab. (2014) : USD 3 365,71 |
| Croissance du PIB | Croissance du PIB | Croissance du PIB | Croissance du PIB | Croissance du PIB |
| 2014: 2.4 % | 2014: 3.8 % | 2014: 2.7 % | 2014: -24.0 % | 2014: 2.2 % |
| 2015e: 4.7 % | 2015e: 2.8 % | 2015e: 0.5 % | 2015e: -5.2 % | 2015e: 4.2 % |
| 2016f: 2.7 % | 2016f: 3.9 % | 2016f: 2.5 % | 2016f: 35.7 % | 2016f: 3.8 % |
| Chômage (2013) : 9.2 % | Chômage (2013) : 9.8 % | Chômage (2013) : 13.3 % | Chômage (2013) : 19.6 % | Chômage (2013) : 12.7 % |
| Chômage des jeunes (2013) : 18.5 % | Chômage des jeunes (2013) : 24.0 % | Chômage des jeunes (2013) : 31.2 % | Chômage des jeunes (2013) : 51.2 % | Chômage des jeunes (2013) : 38.9 % |

Organisations

| | | | |
|---|---|---|---|
| <p>UpM <i>Union pour la Méditerranée</i></p>  <p><i>Autres membres :</i></p> <p><i>UE, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Israël, Jordanie, Liban, Mauritanie, Monaco, Monténégro, Territoires autonomes palestiniens, Syrie, Turquie</i></p> | <p>UAM <i>Union du Maghreb arabe</i></p>  <p><i>Autres membres :</i></p> <p><i>Mauritanie</i></p> | <p>OMC <i>Organisation mondiale pour le commerce</i> <i>Membres/observateurs</i></p>  <p><i>Autres membres :</i></p> <p><i>159 autres membres dont l'UE</i></p> <p><i>Autres observateurs :</i></p> <p><i>20 autres observateurs</i></p> | <p>GAFTA <i>Grande zone arabe de libre-échange</i></p>  <p><i>Autres membres :</i></p> <p><i>Bahreïn, Irak, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Palestine, Qatar, Arabie saoudite, Soudan, Syrie, Émirats arabes unis et Yémen.</i></p> <p><i>Candidats :</i></p> <p><i>Comores, Djibouti, Mauritanie et Somalie</i></p> |
|---|---|---|---|

Source de toutes les données économiques : Banque mondiale

Les États africains doivent avant tout conserver la maîtrise de ces processus.

La stabilisation et le développement de la région ne peuvent aboutir que si les potentiels (ou le potentiel) inhérents (inhérent) de la région sont activés. L'autonomie des États nord-africains est la base à partir de laquelle l'Europe peut apporter son soutien afin de contribuer à la croissance autofinancée d'une région connectée. D'un autre côté, la mise en réseau régionale est une condition importante à la réussite de l'engagement européen, qu'elle conditionne. Cela vaut d'abord pour le Maghreb, mais son intégration renforcée à l'Afrique subsaharienne doit rester l'objectif final du soutien européen. La fonction de charnière essentielle remplie par l'Afrique du Nord, déjà apparente dans différentes activités, serait ici mise en valeur. Le Maroc en est un bon exemple : il sert de relais entre l'UE et les États-Unis et l'Afrique subsaharienne, par exemple dans le trafic aérien, mais aussi dans le secteur bancaire et des assurances, et joue également un rôle dans la politique étrangère.¹²

Tab. 1 : Le secteur agricole en Afrique du Nord

| | Maroc | Algérie | Tunisie | Libye | Égypte |
|--|---|--|---|---|-------------------------------|
| Part du secteur agricole dans le PIB | 14,2 % (2013, FMI) | 12,7 % (2013, Office national des statistiques) | 8,5 % (2012, GTAI) | 0,8 % (2012, Banque centrale de Libye) | 14,6 % (2012/2013, CAPMAS) |
| Part d'employés dans le secteur agricole | 39,3 % (2014, Haut Commissariat au Plan) | 19,8 % (2014, FAO) | 16,4 % (2013, Institut national de la statistique) | 0,02 % (2014, FAO) | 22,6 % (2014, FAO) |

4. Plateformes de croissance et de stabilité : Intégration régionale et pôles de développement

Outre la transformation politique, le soutien à un développement économique durable et la création d'emplois sont décisifs pour la stabilité dans le bassin méditerranéen. Cette approche est synonyme de réussite à long terme - notamment parce que les États qui y participent y ont un intérêt propre. Un État fort et des institutions saines sont les conditions nécessaires d'une bonne coopération entre l'Union européenne et les États d'Afrique du Nord, qui doit absolument être accompagnée d'une meilleure intégration de cette région. Compte tenu des fortes disparités entre les États nord-africains, cette intégration doit être progressive et concerner dans un premier temps le Maroc, l'Algérie et la Tunisie.

Une intégration économique effective permet de créer plus de valeur dans la région, par la région et pour la région. Elle rend aussi la région plus attractive pour les investisseurs (européens), en rendant possibles les économies d'échelle. Outre les questions de sécurité - sécurité juridique, sécurité physique, protection des investissements -, les potentiels économiques sont naturellement la clé des investissements privés durables dans la région. Une Afrique du Nord intégrée, à partir de laquelle il est aussi possible d'accéder aux marchés dynamiques d'Afrique subsaharienne, offre à cette fin des conditions optimales.

Une intégration réussie pose les jalons pour créer plus de valeur.

Tab. 2 : Intérêts des parties prenantes

| Investisseurs | États du Maghreb | UE |
|--------------------------------|---------------------------------|--|
| Sécurité juridique | Emplois | Stabilité |
| Protection des investissements | Recettes fiscales | Sécurité |
| Privilèges fiscaux | Transfert de technologie | Partenaire de coopération |
| Sécurité physique | Accès aux marchés d'exportation | Développement de marchés d'exportation |

4.1 Relance de l'intégration régionale

L'Afrique du Nord est la région la moins intégrée du monde. Le commerce interrégional - en particulier le commerce de services - reste très en deçà de son potentiel.¹³ Les gains de prospérité potentiels ne sont pas exploités. Jusqu'à présent, les tentatives d'intégration régionale sous différentes formes ont eu un impact économique limité - que ce soit l'Union du Maghreb arabe ou des initiatives européennes, comme l'Union pour la Méditerranée. Cette situation peut s'expliquer notamment par les différends bilatéraux et par les difficultés de fond et territoriales (27 États participaient au Processus de Barcelone, dont 12 du bassin méditerranéen).

Une relance de l'intégration régionale devrait donc inclure les cinq États d'Afrique du Nord susmentionnés, leurs relations intérieures et leurs relations extérieures avec l'Union européenne. Le fait de mettre l'accent sur la croissance économique constitue une approche ambitieuse mais réaliste, qui n'a pas vocation à remédier à tous les problèmes en même temps.

Les pôles de développement (voir 4.2.) offrent la possibilité de mettre en place une coopération constructive ponctuelle malgré les divergences bilatérales ou multilatérales non réglées. Cette nouvelle approche euro-méditerranéenne n'exige pas en principe la création de nouvelles institutions ou structures, ni l'abandon des instruments déjà en place et efficaces. Elle vient cependant les compléter, avec plusieurs nouveaux instruments, des structures optimisées et des mesures d'incitatives économiques renforcées pour les États du Maghreb.

L'intégration de l'Afrique du Nord doit être poursuivie dans différents domaines : La connectivité par l'infrastructure de transports, d'information et de télécommunication et par l'infrastructure d'énergie, est essentielle. Elle doit aussi passer par la réduction des barrières commerciales tarifaires et non tarifaires entre les pays du Maghreb et avec l'UE, accompagnée de mesures facilitant les échanges. L'intégration économique doit aussi reposer sur des mesures visant à renforcer l'administration et un cadre institutionnel économique.

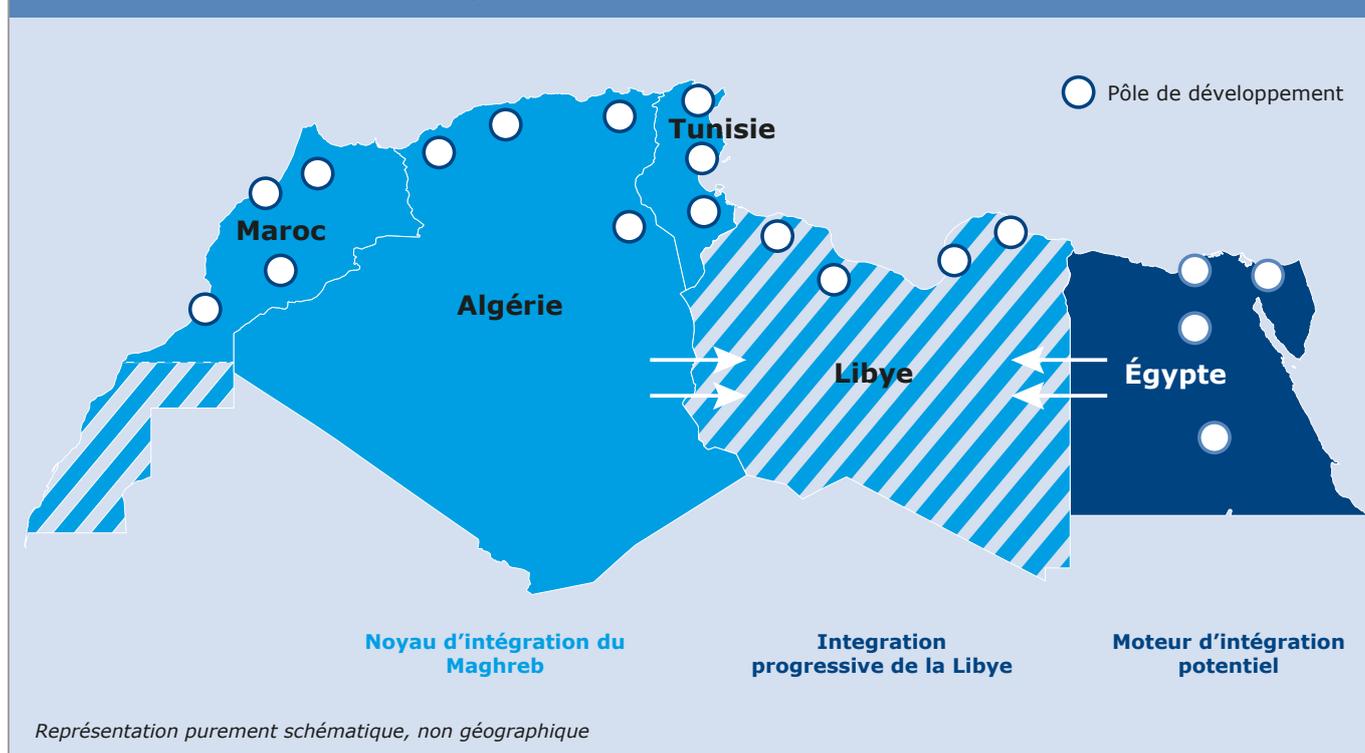
L'objectif est de libérer des potentiels jusqu'alors non exploités dans la région et ainsi de tirer parti des avantages de la région pour permettre son développement durable. Une intégration autonome qui ouvre des perspectives économiques pour les jeunes de ces États a des répercussions sur d'autres domaines politiques. L'Union européenne devrait également œuvrer en faveur d'une coopération birégionale plus étroite entre les États du Maghreb, notamment avec la CEDEAO.

L'Afrique du Nord est la région la moins intégrée du monde.

L'objectif est de créer des perspectives, en particulier pour les jeunes.

Le deuxième axe doit s'articuler autour du renforcement des institutions économiques, avec notamment des réformes administratives, le renforcement des institutions de surveillance économiques (par ex. autorités garantes de la concurrence, surveillance financière, tribunaux civils) afin d'attirer les investissements grâce à un meilleur climat d'investissement.

Illustration 2 : Directions de l'intégration en Afrique du Nord



4.2 Les pôles de développement comme projets phares et catalyseurs

Les pôles de développement doivent servir de relais et de projets phares.

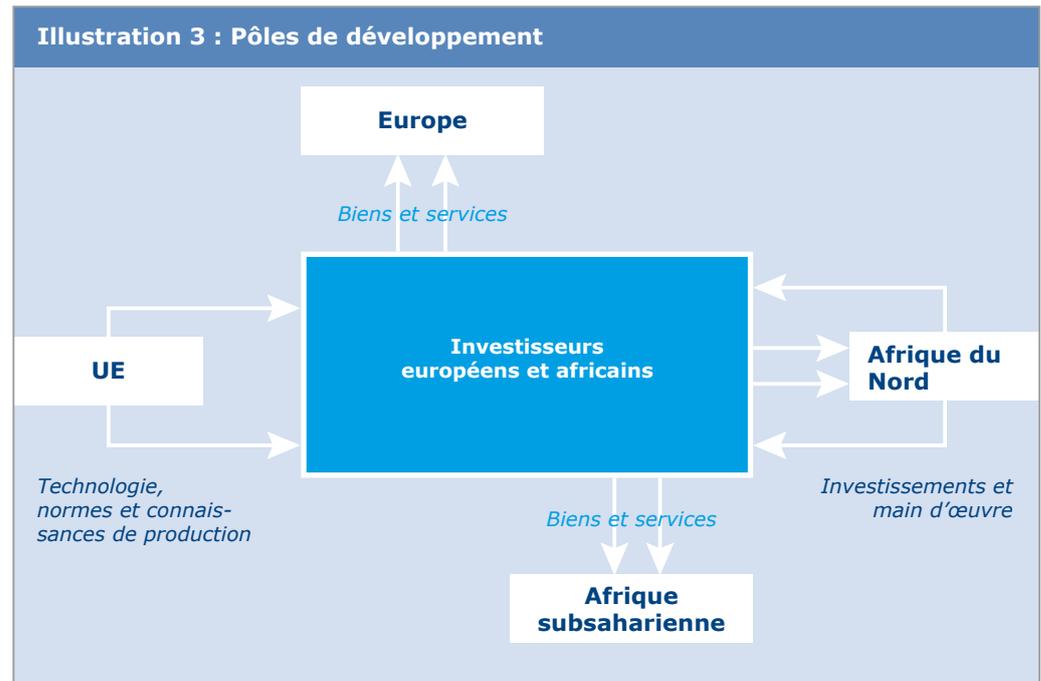
Les pôles de développement locaux, sortes de zones économiques spéciales, peuvent servir de catalyseurs d'une intégration régionale renforcée et d'une relation approfondie avec l'Union européenne. Ils serviraient ainsi de relais entre l'Europe et son industrie et l'Afrique du Nord et la sienne. En même temps, ils feraient office de projets phares pour d'autres États africains, en leur montrant le potentiel associé à une intégration efficace.

D'une part, l'implantation ciblée d'industries et la mise en place des infrastructures nécessaires à cette fin au sein de pôles de développement doit garantir l'installation de plusieurs entreprises de ce secteur et non d'une seule.¹⁴ La proximité géographique des formateurs, des fournisseurs et des producteurs permettra de baisser les coûts et de renforcer la spécialisation. Ces qualifications attireront à leur tour de nouvelles entreprises du secteur. Ces dernières ont alors plus intérêt à investir de façon ciblée dans les chaînes d'approvisionnement aux alentours et dans la région. Globalement, l'idée est d'inciter à copier les pôles qui fonctionnent bien et ainsi d'améliorer progressivement la situation économique de l'ensemble du pays, à la manière d'une mosaïque.

Contrairement aux zones économiques spéciales « classiques », qui jouent surtout un rôle spécifique sur le plan intérieur en raison de leur régime avantageux pour les entreprises (par ex. avantages fiscaux, bureaucratie allégée ou coût du travail

Cela permettrait de mettre en œuvre des mesures qui seraient sinon impossibles au niveau national.

réduit), les pôles de développement jouent un rôle spécial sur le plan extérieur. Les mesures recommandées dans le présent document peuvent être mises en œuvre et « testées » en priorité dans des zones ciblées. Cette restriction géographique et ce « caractère expérimental » permettent de mettre en œuvre des mesures d'intégration et de connectivité entre les pays du Maghreb et avec l'Union européenne, qui seraient sinon impossibles au niveau national en raison de considérations politiques, du manque de ressources ou de la faiblesse étatique.



Afin que la dynamique de développement de ces pôles rayonne sur les zones environnantes, il est décisif de prévoir des liaisons infrastructurelles avec les centres urbains ainsi qu'avec les zones rurales. L'objectif est de créer des conditions d'investissement attrayantes dans les pôles de développement de sorte à générer un nombre substantiel d'emplois. Toutes les mesures recommandées ici reposent sur les entreprises. C'est le seul moyen de mobiliser les ressources nécessaires et d'obtenir des réussites durables.

Les divergences politiques - comme le montre par exemple la suspension des négociations sur l'ALECA entre l'UE et le Maroc au début de l'année - ralentissent souvent la conclusion d'accords au niveau national. Les pôles de développement peuvent contribuer à identifier concrètement leur valeur ajoutée avant même l'aboutissement des négociations. Parallèlement, les pôles de développement permettent de tenir compte du degré de faiblesse des différents États de la région.

A moyen terme, ce modèle (qui s'appuie sur les actions déjà menées) pourrait être étendu aux liens entre les moteurs de croissance en Afrique subsaharienne et en Afrique du Nord. A long terme, des pôles de développement pourraient aussi être introduits dans les grandes agglomérations de certains pays d'Afrique de l'Ouest - dans les pays qui ont également progressé au niveau du processus de transformation politique.

Trois axes se dégagent : connectivité, cohérence, investissements

5. Recommandations

Les objectifs décrits ici sont certainement ambitieux et correspondent à une vision à long terme. Pour les atteindre, il faut adopter une approche systématique qui vise des réformes dans de multiples domaines, pour faire en sorte que la stagnation dans un secteur politique ne bloque pas l'ensemble du partenariat de réforme. Seuls des objectifs clairs et combinés permettront de donner aux différentes mesures présentées ici leur pleine efficacité.

Trois axes se dégagent pour un nouveau partenariat de réforme : connectivité, cohérence, investissements. Ils s'accompagnent des recommandations suivantes : Premièrement, une meilleure connectivité au sein de l'Afrique du Nord et avec l'UE pour permettre une croissance autonome. Deuxièmement, une meilleure cohérence des mesures incitatives prises dans le cadre de la politique européenne de voisinage pour donner plus d'impact au soutien apporté aux réformes dans la région. Troisièmement, plus d'investissements étrangers dans la région pour générer suffisamment de ressources en vue d'un développement économique durable.

5.1 Connectivité

La connectivité est liée à la facilitation et à l'élargissement du commerce.

La connectivité entre les États de l'Afrique du Nord, mais aussi avec l'Union européenne, est liée à la mise en place des infrastructures nécessaires pour les transports, l'énergie et les télécommunications, mais aussi et surtout à la facilitation et à l'élargissement du commerce. Cela vaut aussi, et peut-être plus encore, pour l'intégration des pays de l'Afrique subsaharienne. L'Union européenne a déjà reconnu l'importance des relations commerciales avec les États d'Afrique du Nord et a signé des accords d'association avec le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et l'Égypte dans le cadre du Processus de Barcelone. L'objectif d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne était déjà d'actualité à cette époque - mais le chemin pour y parvenir s'est avéré plus long que prévu. Des négociations sont malgré tout en cours avec le Maroc et la Tunisie en vue d'une zone de libre-échange globale et approfondie (ALECA) et des discussions sont menées avec l'Égypte afin d'entamer des négociations similaires¹⁵.

Tab. 3 : Accords de coopération économique avec l'UE

| | Maroc | Algérie | Tunisie | Libye | Égypte |
|----------------------|--|-------------------|----------------------------------|-------|---|
| Accord d'association | en vigueur depuis mars 2010 | en vigueur depuis | en vigueur depuis 1995 | - | en vigueur depuis 2004 |
| ALECA | négociations depuis mars 2013, provisoirement suspendues en mars 2016 | - | négociations depuis octobre 2015 | - | discussions depuis juin 2013 |
| autres accords | accord sur les produits agricoles et les produits de la pêche en vigueur depuis octobre 2012 | - | - | - | accord sur les produits agricoles et les produits de la pêche en vigueur depuis juin 2010 |

Il convient de souligner l'objectif d'intégration au marché intérieur européen.

En raison de leur complexité et des intérêts divergents des différentes politiques, ce type de négociations est toujours long, comme le montrent les négociations actuelles entre l'UE et le Maroc. Les négociations avec la Tunisie laissent également présager des discussions de plus en plus difficiles. L'agenda commercial de l'Union européenne, avec les objectifs de l'ALECA, va aussi dans la bonne direction : Soulignons en particulier l'objectif d'intégration des économies nord-africaines au marché intérieur européen qui doit passer par un alignement sur l'acquis communautaire et l'ampleur du débat, qui porte aussi sur des secteurs importants comme le commerce des services.

La connectivité entre les États d'Afrique du Nord est un aspect qui est certes déjà présent dans le partenariat euro-méditerranéen de l'Union européenne, mais qui est encore insuffisamment approfondi. Malgré l'Accord d'Agadir et la possibilité du cumul diagonal de l'origine dans la zone pan-euro-méditerranéenne (règles d'origine préférentielles pan-euro-méditerranéennes), il subsiste de grandes lacunes qui bloquent l'intégration de la région à travers des chaînes de valeur transnationales.

L'Algérie et la Libye devraient être associées plus étroitement à leurs pays voisins et à l'UE.

- Concrètement, **l'Algérie devrait conclure des accords préférentiels avec le Maroc, la Tunisie et l'Égypte** qui définissent les règles d'origine pan-euro-méditerranéennes, déjà précisées dans l'accord algérien avec l'Union européenne.
- Une étape suivante consisterait à **également associer la Libye à ses voisins régionaux ainsi qu'à l'Union européenne par un accord correspondant**. C'est la seule façon d'instaurer un espace économique commun du Maroc à l'Égypte, qui permette de créer des chaînes de valeur dans le commerce avec l'UE. Dans ce processus difficile sur le plan politique, l'Union européenne pourrait jouer le rôle d'arbitre entre les États d'Afrique du Nord.
- **Parallèlement, il faudrait initier le lancement des premiers pôles de développement dans les États** avec lesquels un cumul diagonal complet est déjà possible. Il faut entamer ce développement là où c'est possible - et ainsi inciter les autres États à poser les jalons d'une intégration économique renforcée. Les pôles de développement peuvent aussi servir à **mettre en œuvre au niveau local les ALECA** de l'Union européenne avec le Maroc, la Tunisie et l'Égypte avant même la ratification définitive de toutes les parties prenantes.¹⁶ Dans un second temps, des pôles de développement peuvent aussi être établis en Algérie et en Libye, au sein desquels les accords préférentiels en instance d'adoption peuvent être mis en œuvre au niveau local, conformément au processus décrit précédemment. Cela permettrait de concrétiser bien plus rapidement les bénéfices d'une intégration commerciale complète allant du Maroc à l'Égypte. A long terme, cette approche devrait également s'appliquer aux pôles de développement dans les autres pays réformateurs d'Afrique subsaharienne.
- Outre l'intégration des marchés des biens, il faudra également prévoir ultérieurement la **libéralisation du commerce des services** dans la région, pour permettre une intégration économique plus profonde et plus complète. Cela rendrait le marché régional attrayant pour d'autres secteurs que l'industrie et libérerait des potentiels surtout dans le secteur financier, des transports, logistique, des communications et de l'information.¹⁷

Il faudra ensuite introduire la libéralisation du commerce des services.

Au-delà de la relation entre l'Union européenne et les États d'Afrique du Nord, une meilleure intégration au commerce mondial est aussi une étape décisive :

L'intégration au marché intérieur pourrait suivre le modèle de la CEE.

Il faut continuer à œuvrer pour l'intégration du continent africain.

- L'UE devrait continuer à soutenir **l'accession de l'Algérie à l'OMC**. La Libye a encore un long chemin devant elle, sa demande d'accession étant bien plus récente et seulement aux premières étapes. L'UE devrait néanmoins soutenir **l'adhésion de la Libye à l'OMC sur le plan technique et politique**.
- **L'intégration progressive des économies nord-africaines au marché européen**, prévue par les ALECA, devrait conduire à long terme à une réelle intégration de l'ensemble de la région au marché intérieur européen. Elle pourrait se faire sur le modèle de la CEE, c'est-à-dire en dessous du seuil de l'adhésion à l'UE. Ce type de participation au marché intérieur inciterait aussi les États participants à coopérer de façon constructive avec l'UE dans d'autres domaines politiques, comme pour le contrôle des migrants ou la sécurité des frontières extérieures de l'UE. Le degré d'intégration au marché intérieur pourrait aussi être lié à des critères de l'État de droit.

Afin que le Nord de l'Afrique puisse remplir sa fonction de lien entre l'Europe et l'Afrique subsaharienne, il faut continuer à œuvrer à l'intégration du continent africain. A cet égard, le sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en juin 2015, par sa décision d'entamer des négociations en vue d'une zone de libre-échange continentale, a indiqué la bonne voie à suivre. Il faut pour cela que les blocs commerciaux régionaux s'associent : L'Égypte et la Libye, comme membres du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), ont déjà signé un accord en vue de la création d'une Zone tripartite de libre-échange (TFTA) avec les États de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) et la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC).

- **Le Maroc, l'Algérie et la Tunisie devraient œuvrer à une intégration à cet espace économique africain**, qui s'étendrait du Caire au Cap, pour accéder aux marchés de l'Afrique subsaharienne via les relations commerciales avec l'Afrique occidentale, traditionnellement plus développées.
- Parallèlement, l'Union européenne devrait finaliser les négociations en cours pour **l'Accord de partenariat économique (APE)** avec les États d'Afrique centrale et préconiser l'entrée en vigueur des APE dans les États d'Afrique de l'Est et du Sud.

5.2 Cohérence

- Pour créer les conditions propices à l'absorption des investissements et instaurer un climat plus favorable aux investissements et aux entreprises dans les pays d'Afrique du Nord, l'Union européenne doit œuvrer en priorité au **renforcement et aux réformes des institutions** (réformes administratives, jumelages avec les États membres et les institutions, surtout au Moyen-Orient et en Europe du Sud-Est, qui ont déjà introduit des réformes institutionnelles similaires). Cela vaut aussi pour les institutions économiques.

Le Maghreb possède un potentiel énorme dans le secteur agricole - surtout au Maroc et en Égypte. Or, actuellement, ces pays sont loin d'exploiter ce potentiel agricole. Cela est partiellement dû aux réalités du marché européen, avec lequel traitent principalement les producteurs d'Afrique du Nord.

- **L'ouverture progressive du marché agricole européen** sans quotas ou encadrement des prix stimulerait le développement global. Mais cela ne peut fonctionner que si l'ouverture entière s'accompagne de l'abandon progressif des subventions accordées aux producteurs européens dans le cadre de la Politique

L'ouverture du marché agricole européen stimulerait le développement global.

agricole commune. Délaisser le protectionnisme par une ouverture totale du marché et permettre la concurrence libre internationale par l'abandon du régime de faveur unilatéral des producteurs, constituent les deux faces d'une même médaille, mais qui est synonyme de gains de prospérité pour les deux parties : Les États d'Afrique du Nord pourraient exploiter leurs avantages concurrentiels par un coût de production moins élevé et obtenir des recettes supplémentaires ; les consommateurs européens profiteraient de prix plus bas et d'une meilleure offre. Les ressources ainsi débloquées, dans le budget décentralisé des consommateurs comme dans le budget centralisé de l'Union européenne, pourraient être mieux exploitées. Une première étape pourrait consister à garantir l'accès durable au marché pour certains produits agricoles, encore partiellement limité dans le temps.

Une ouverture asymétrique serait un signe fort de l'Europe.

- La **suppression de ces subventions** bénéficierait aussi directement aux pays d'Afrique subsaharienne, qui ont certes déjà un accès préférentiel au marché agricole européen, mais qui ne sont compétitifs sur ce marché précisément à cause des subventions agricoles qui faussent souvent la concurrence.
- Les étapes de l'ouverture du marché intérieur et du marché agricole européen devraient être **indépendantes des avancées réalisées en matière de renforcement des institutions économiques, de lutte contre la corruption et de renforcement des capacités administratives**. Ce processus pourrait s'inscrire dans le cadre de contrats de réforme bilatéraux de ces pays avec l'UE qui soutiendraient l'introduction de réformes spécifiques (législation sur les investissements, bases juridiques pour les partenariats publics-privés etc.). L'ouverture asymétrique du marché européen serait un signe fort (comparable à l'ALECA de l'UE avec l'Ukraine) - c'est-à-dire que le marché intérieur européen s'ouvrirait plus rapidement que celui du pays partenaire nord-africain.

Eu égard à la migration, notamment au départ de l'Afrique du Nord, une ouverture du marché agricole européen contribuerait au développement rural de ces États, donc à une baisse de la migration et, par conséquent, à plus de sécurité et de stabilité en Europe.

5.3 Investissements

Toutes les mesures citées ne peuvent avoir d'impact positif que si les États d'Afrique du Nord réussissent à attirer des investissements privés substantiels. De son côté, l'Union européenne peut y contribuer **en définissant des conditions-cadres judicieuses**.

La BEI, la BERD et le FEIS pourraient soutenir des projets d'investissements.

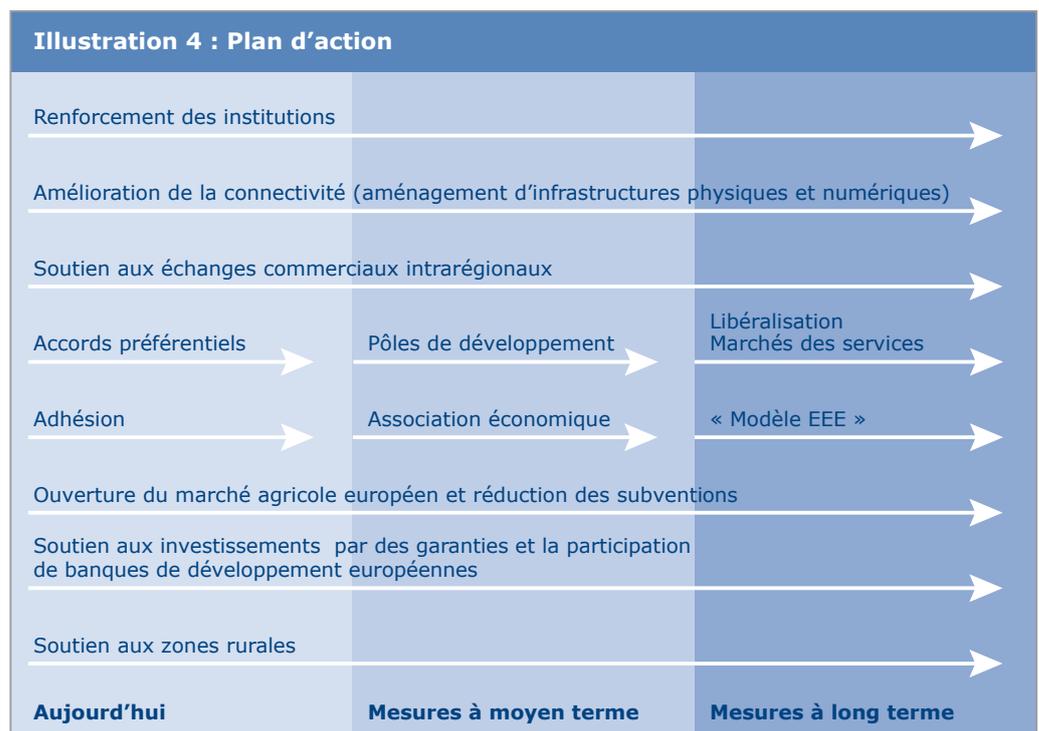
- Par exemple, les investissements directs d'entreprises européennes dans des pôles de développement nord-africains pourraient bénéficier d'un soutien ciblé sous forme de **participation provisoire de la Banque européenne d'investissement (BEI) ou de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)** - en plus des projets existants et menés au cours des dernières années. Cela nécessite une nette augmentation des moyens consacrés par la BEI à l'Afrique du Nord, voire à l'ensemble du continent africain. En outre, un soutien grâce au Fonds européen pour l'investissement stratégique (FEIS) permettrait de mener à bien des projets d'investissements stratégiques dans les pays nord-africains. Outre des projets transnationaux au sens strict, il faudrait également prévoir des mesures dans les pôles de développement, qui devraient avoir d'impact positif sur l'économie européenne. Pour ce qui est de l'engagement croissant de ces deux banques dans la région, ces stratégies de soutien spécifiques devraient être formulées pour le bassin méditerranéen et l'Afrique du Nord. A moyen et long terme, il faudrait envisager l'établissement

d'une banque dédiée au soutien des investissements en Afrique du Nord, et éventuellement, la création d'un fonds propre sur le modèle du FEIS.

- Grâce aux conditions attrayantes qu'elles créent, les **garanties d'investissement** pourraient servir à favoriser les investissements ciblés dans les pôles de développement nord-africains ainsi que des projets exceptionnels en Afrique subsaharienne. Dans les pays membres de l'UE qui ne disposent pas actuellement de garanties d'investissement nationales, il faudrait introduire un **droit subsidiaire à une assurance européenne**. En Allemagne, les garanties d'investissement constituent, avec les garanties de crédit à l'exportation (« Hermesdeckungen »), plus connues, un instrument important de soutien au commerce extérieur. Grâce à ces garanties, les investisseurs peuvent par exemple assurer contre les expropriations, les conflits armés, les révolutions, les actes terroristes, mais aussi contre les moratoires sur paiements et les limites de conversion ou de transfert.
- Il faut aussi assurer la cohérence des mesures prises par les États membres de l'UE : En cas de **mesures nationales**, comme la réactivation de la loi fiscale allemande sur l'aide au développement de 1981 évoquée par le ministre fédéral Gerd Müller,¹⁸ il faut veiller à ce que ce type de **soutien fiscal** aux entreprises soit compatible avec le droit européen.

Les petites et moyennes entreprises (PME) ne constituent pas seulement la colonne vertébrale de l'économie allemande ; elles doivent aussi former la pierre angulaire des États d'Afrique du Nord pour permettre une croissance durable. Des règles simples et transparentes sont particulièrement importantes pour les PME. Les **règles d'origine** communes, qui permettent un cumul, peuvent influencer sur les décisions liées aux investissements et à la production dans le sens souhaité, si elles sont suffisamment simples et pratiques pour pouvoir être appliquées aussi par les PME. C'est dans ce sens qu'il faut examiner et, le cas échéant, ajuster l'applicabilité des règles d'origine préférentielles pan-euro-méditerranéennes. En outre, l'UE peut aider ses partenaires à définir des mesures incitatives pour la légalisation des petites et moyennes entreprises du secteur informel.

Les règles d'origine communes doivent pouvoir être aussi appliquées par les PME.



- 1] *Les processus de transformation, pour être durablement efficaces, doivent s'inscrire dans une approche globale fondée sur des valeurs : Une transformation économique efficace ne peut avoir lieu sans processus de transformation politique, qui passe notamment par le renforcement des institutions politiques, le pluralisme et l'État de droit. Le présent document met l'accent sur le processus de réforme économique mais ne minimise pas pour autant l'importance des réformes politiques nécessaires dans la région.*
- 2] *D'après Frontex, en 2015, environ 154 000 migrants ont emprunté la route méditerranéenne centrale, contre 170 000 en 2014 : <http://frontex.europa.eu/trends-and-routes/central-mediterranean-route/>*
- 3] *Voir Organisation internationale du travail (2015) : Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2015. URL : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---pub/documents/publication/wcms_412015.pdf [consulté le 17.5.2016]. Version française : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms_412019.pdf*
- 4] *Voir Banque mondiale (2016a) : Perspectives de l'économie mondiale 2016. URL : <http://www.worldbank.org/en/publication/global-economic-prospects> [consulté le 17.5.2016, version anglaise].*
- 5] *Communication de la Commission européenne et du Service européen pour l'action extérieure sur le réexamen de la Politique européenne de voisinage, 18 novembre 2015 URL : http://eeas.europa.eu/enp/documents/2015/151118_joint-communication_review-of-the-enp_fr.pdf*
- 6] *Voir Banque mondiale (2010) : Intégration économique au Maghreb. URL : <http://siteresources.worldbank.org/INTMENA/Resourcess/Maghrebpub.pdf> [consulté le 17.5.2016, version anglaise]. Cela va de 1,5 % (Algérie) à 6 % (Tunisie).*
- 7] *La Grande zone arabe de libre-échange (GAFTA) a été créée en 1997 à Amman et rassemblait à l'origine 14 (aujourd'hui 18) des 22 membres de la Ligue arabe. L'Accord d'Agadir signé le 25 février 2004 entre la Jordanie, la Tunisie, l'Égypte et le Maroc, a constitué un jalon important et va au-delà des dispositions de la GAFTA. Depuis, la Ligue arabe a décidé d'étendre l'Accord d'Agadir à ses 22 États membres d'ici 2015 et de créer une zone économique commune (avec son propre secrétariat) d'ici 2025.*
- 8] *L'objectif de l'Union du Maghreb arabe est d'instaurer une coopération renforcée dans les domaines de la politique étrangère, intérieure et culturelle, ainsi que de créer une communauté économique régionale entre les États membres. En 1966, un secrétariat permanent siégeant à Tunis a été créé. Le premier sommet du Maghreb a eu lieu en 1988 à Marrakech et un an plus tard, l'Union a été officiellement formée.*
- 9] *Ministère de l'Économie et des Finances du Royaume du Maroc : Relations Maroc-Afrique, l'ambition d'une nouvelle frontière, juillet 2015. URL: http://www.finances.gov.ma/depf/SitePages/publications/en_catalogue/etudes/2015/Relations_Maroc_Afrique.pdf [consulté le 17.5.2016].*
- 10] *Indice de perception de la corruption de Transparency International 2014*
- 11] *Voir Banque mondiale (2016b) : Doing Business 2016. URL: <http://www.doingbusiness.org/~media/GIAWB/Doing%20Business/Documents/Annual-Reports/English/DB16-Chapters/DB16-Mini-Book.pdf> [consulté le 17.5.2016].*
- 12] *Les États d'Afrique subsaharienne sont l'objectif prioritaire des déplacements diplomatiques du roi marocain. Cela se reflète également dans d'autres domaines politiques : ainsi, des États comme le Mali, le Sénégal et la Guinée sont systématiquement intégrés à la formation des imams au Maroc. Cela confère au Maroc une influence symbolique et politique en Afrique de l'Ouest et le pays en attend aussi des avantages économiques.*
- 13] *Voir Banque mondiale (2010) : Intégration économique au Maghreb. URL : <http://siteresources.worldbank.org/INTMENA/Resourcess/Maghrebpub.pdf> [consulté le 17.5.2016, version anglaise].*
- 14] *Le pôle automobile de l'agglomération de Stuttgart ou le pôle chimique de la grande région de Bâle sont des exemples de pôles économiques. Le pôle automobile de Puebla, au Mexique, établi par Volkswagen à partir de 1964, prouve que la formation de ces pôles peut aussi fonctionner dans les pays en développement et émergents. L'ensemble des fournisseurs a d'abord dû être formé par Volkswagen afin que les normes du constructeur soient respectées. Aujourd'hui, 90 % de la production est destinée à l'exportation. En 2007, Volkswagen de México, avec son site de production de Puebla, était le troisième constructeur automobile du pays.*
- 15] *Voir Rapport du KAS sur le Maroc de février 2014 « Freihandelszone mit der EU : Marokko als Vorzeigemodell der transmediterranen Partnerschaft » (« Zone de libre-échange avec l'UE : le Maroc comme modèle de partenariat trans-méditerranéen »). URL : <http://www.kas.de/wf/de/33.36929/> [consulté le 17.5.2016, version allemande].*
- 16] *Les auteurs ont conscience de la problématique juridique de tels systèmes parallèles limités. Mais ils nous semblent constituer une voie pragmatique pour créer des projets phares de modernisation dont peuvent ensuite s'inspirer d'autres communes et structures.*
- 17] *Voir Banque mondiale (2010) : Intégration économique au Maghreb. URL : <http://siteresources.worldbank.org/INTMENA/Resourcess/Maghrebpub.pdf> [consulté le 17.5.2016, version anglaise].*
- 18] *Le ministre allemand de la Coopération économique et du Développement, Gerd Müller, l'a mentionné dans son discours d'inauguration de l'Agence pour l'économie et le développement (AWE) à Berlin, le 26 avril 2016.*

Les auteurs

Christian E. Rieck est consultant en politique de développement et droits de l'Homme au sein de l'équipe Dialogue politique et Analyse de la Konrad-Adenauer-Stiftung à Berlin.

Gunter Rieck Moncayo est coordinateur pour la Politique économique internationale au sein de l'équipe Dialogue politique et Analyse de la Konrad-Adenauer-Stiftung à Berlin.

Olaf Wientzek est coordinateur pour la Politique européenne au sein de l'équipe Dialogue politique et Analyse de la Konrad-Adenauer-Stiftung à Berlin.

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

Interlocuteur:

Dr. Wolfgang Maier

Responsable adjoint du département

Coopération européenne et internationale

Téléphone: +49 30 26996-3587

e-mail: Wolfgang.Maier@kas.de

Adresse: Konrad-Adenauer-Stiftung, 10907 Berlin

Nous renvoyons également au programme régional « Politischer Dialog und regionale Integration im südlichen Mittelmeer » (« Dialogue politique et intégration régionale en Méditerranée du Sud ») de la Konrad-Adenauer-Stiftung Tunis. Le programme régional soutient le dialogue et la coopération entre les États riverains de la Méditerranée et avec l'Union européenne pour élaborer des solutions aux problèmes transrégionaux et transnationaux.

*Direction: **Mme Canan Atilgan***

e-mail: Canan.Atilgan@kas.de

www.kas.de/poldimed



www.kas.de

Ce texte est licencié selon les conditions de « Creative Commons Attribution-Partage dans les mêmes conditions 3.0 France », CC BY-SA 3.0 FR (disponibles sur : <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/fr/>)

Légende photo couverture

*© Thierry Dosogne/
Getty Images*